

**MR SALVAT ROBERT**

**PARIS, le 27 décembre 2018**

**Contrat :** 816793  
**Compagnie :** Allianz IARD  
**Observations :**  
**Réf. client :** 1520

**AVIS D'ECHEANCE**

**Monsieur,**

Nous avons l'honneur de vous informer que la prime de votre contrat véhicule de collection cité en référence arrive à échéance pour la période du 24/02/2019 au 23/02/2020

Produit	B/M Indice	Prime nette	Frais	Taxes	Montant à Payer <sup>(1)</sup>
REFERENCE	0,00	45,84	18,00	15,46	79,30 €
<b>MONTANT A PAYER<sup>(1)</sup></b>					<b>79,30 €</b>

<sup>(1)</sup>Voir détail ci-joint

Cette cotisation sera prélevé sur votre compte le 15/02/2019

Référence Unique de Mandat : ++CAR2014070800157

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

**Nouveauté :** pour votre confort, nous vous adressons désormais vos attestations d'assurance en même temps que votre avis de prélèvement. Ceci représentant une présomption d'assurance, il n'est rien changé aux modalités de règlement.

**Droits de résiliation pour les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles.**

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de 20 jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de la Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée. Vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités. La résiliation prend effet un mois après que nous en ayons reçu notification par votre nouvel assureur.

Dans le cadre de votre contrat automobile, en cas de dommage garanti par celui-ci, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

**Votre Assureur Conseil**